



D É C I S I O N

**Portant attribution du marché 2025T27MSO8B pour la construction
d'une médiathèque à Sorède**

LOT 8 : CARRELAGE - FAIENCE

CC ACVI / JS CARRELAGE SARL

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2026-0095 du Conseil Communautaire en date du 27/04/2026 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur la construction d'une médiathèque à Sorède, constitué de 16 lots,

Vu la décision DC2026-0062 actant la résiliation de l'attribution du lot 8 suite au placement en liquidation judiciaire de son titulaire,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à 3 entreprises le 20 avril 2026 lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la construction d'une médiathèque, et notamment son lot 8 : carrelage-faïence,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix global forfaitaire,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché portant sur le lot 8 – carrelage - faïence, pour la construction d'une médiathèque à Sorède, n°2025T27MSO8B, à la société **JS CARRELAGE, SIRET n°834 838 666 00040**, ayant son siège au 17 avenue Marie Curie – 66200 ELNE ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le présent marché portant sur le lot 8 – carrelage - faïence, pour la construction d'une médiathèque à Sorède, n°2025T27MSO8B, à la société JS CARRELAGE, SIRET n°834 838 666 00040, ayant son siège au 17 avenue Marie Curie – 66200 ELNE et ce pour un montant global de l'ordre de 10 642.49-€ HT (dix mille six cent quarante-deux euros et quarante-neuf centimes hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois, à compter de la date de l'ordre de service,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/05/2026.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Le Président,
Grégory MARTY.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.